



En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable

En 2015, 65 % des hommes âgés de 35 à 59 ans relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père, une proportion quasi stable depuis quarante ans. 28 % des hommes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père et 15 % une position inférieure. Les trajectoires ascendantes comme descendantes sont plus fréquentes qu'en 1977 (respectivement 24 % et 7 %).

En 2015, 71 % des femmes âgées de 35 à 59 ans relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur mère, soit 12 points de plus qu'en 1977. 40 % des femmes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur mère et 12 % une position plus basse. Leurs trajectoires sont donc globalement plus favorables que celles des hommes comparés à leur père. Cependant, si les femmes occupent fréquemment une position sociale plus élevée que leur mère, cela n'est toujours pas le cas par rapport à leur père : 25 % des femmes ont connu une trajectoire descendante par rapport à leur père et 22 % un parcours ascendant.

Marc Collet et Émilie Pénicaut, division Études sociales, Insee

En 2015, 65 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs occupés ou anciens actifs occupés, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle (*définitions*) différente de celle de leur père (*figure 1*). Durant les quatre dernières décennies, ce taux de mobilité sociale intergénérationnelle est resté globalement stable : après avoir légèrement augmenté entre 1977 et 1993 (+ 3 points, de 64 % à 67 %), il a ensuite diminué de manière modérée (- 2 points) pour s'établir en 2015 quasiment au niveau de 1977.

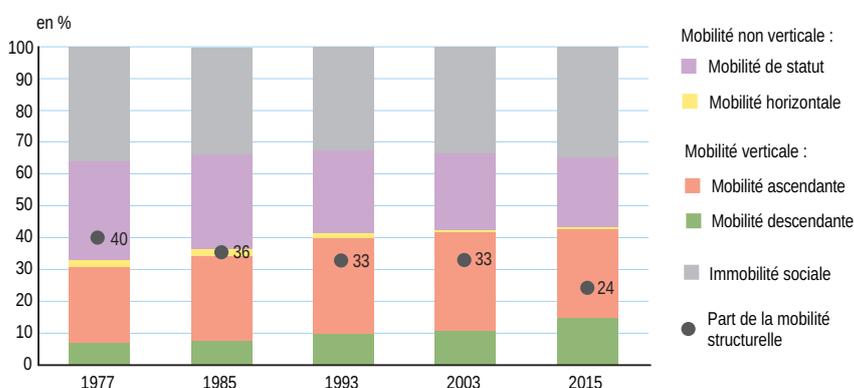
La mobilité sociale des hommes est de moins en moins liée à l'évolution de la structure des emplois

Une partie de la mobilité sociale masculine observée en 2015 résulte directement de l'évolution de la structure des emplois entre les générations d'hommes nés entre 1955 et 1980 et celles de leur père. Cette mobilité dite « structurelle » (*définitions*) reflète les profonds changements de la société française depuis la fin des Trente Glorieuses : poursuite du déclin de l'emploi agricole, baisse de l'emploi industriel,

salarisation et tertiarisation croissantes de l'économie se sont traduites par une baisse du nombre de travailleurs indépendants et d'ouvriers, au profit des emplois de cadres et professions intermédiaires. En 2015, 24 % de la mobilité sociale masculine observée correspond à de la mobilité « structurelle ».

Depuis la fin des années 1970, la structure des emplois des hommes est de plus en plus proche de celle de leurs pères. La part de la mobilité « structurelle » s'est ainsi nettement réduite (elle était de 40 % en 1977) et les mouvements qui n'y sont pas liés ont donc fortement augmenté au cours des quatre dernières décennies.

1 Décomposition de la mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père



Lecture : en 2015, 65 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père. 24 % de cette mobilité sociale observée est lié à l'évolution structurelle des emplois entre la génération des hommes et celle de leur père. Par rapport à leur père, 28 % des hommes ont connu une trajectoire de mobilité ascendante et 15 % une trajectoire de mobilité descendante. Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	26,7	7,9	8,5	20,4	27,4	9,1	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,9	20,6	23,1	23,8	23,6	7,9	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,2	7,9	49,0	25,4	13,7	3,8	100,0
Professions intermédiaires	0,6	7,8	26,5	31,1	26,2	7,7	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	7,2	12,7	26,8	42,6	10,1	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,6	6,5	8,3	18,7	43,9	22,1	100,0
Ensemble	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100,0

Mobilité non verticale : Mobilité de statut (violet), Mobilité horizontale (jaune)
 Mobilité verticale : Mobilité ascendante (orange), Mobilité descendante (vert)
 Immobilité sociale (gris)

Lecture : en 2015, 27 % des fils d'agriculteurs exploitants exercent eux-mêmes cette profession, 9 % sont cadres et 27 % sont devenus employés ou ouvriers qualifiés.
 Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

28 % des hommes occupent en 2015 une position sociale plus élevée que celle de leur père

En 2015, 43 % des hommes ont connu une mobilité sociale verticale (ascendante ou descendante, entre catégories socioprofessionnelles de salariés) et 23 % une mobilité non verticale (de statut, entre catégories non salariées et salariées, ou horizontale, entre catégories non salariées ; *définitions*). Au cours des quatre dernières décennies, la mobilité non verticale des hommes a fortement baissé à la suite de la forte décroissance de l'emploi non-salarié. *A contrario*, leur mobilité verticale s'est renforcée : elle était de 31 % en 1977.

Les mouvements ascendants sont majoritaires au sein de la mobilité verticale [Vallet, 2014]. Entre 1977 et 2003, les hommes âgés de 35 à 59 ans ayant connu une ascension sociale par rapport à leur père étaient environ 3 fois plus nombreux que ceux dont la trajectoire a été descendante. Cette prédominance des mouvements ascendants s'est cependant réduite depuis : en 2015, ils ne sont plus que 1,8 fois plus nombreux que les descendants.

Depuis 40 ans, mobilités ascendante et descendante ont en effet évolué différemment. En hausse de plus en plus modérée de 1977 à 2003, la mobilité ascendante a ensuite diminué : en 2015, 28 % des hommes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père, contre 24 % en 1977 mais 31 % en 2003. La mobilité descendante a, elle, progressé de plus en plus : en 2015, elle concerne 15 % des hommes, soit deux fois plus qu'en 1977 (7 %).

Ascendants ou descendants, les trajets de mobilité masculine sont courts

Les mobilités des hommes s'effectuent le plus souvent entre catégories socialement « proches » [Dupays, 2006 ; Merlié, 2013]. C'est le cas pour les mouvements ascendants : en 2015, 44 % des fils d'employés ou d'ouvriers non qualifiés sont devenus employés ou ouvriers qualifiés, mais seuls 19 % exercent une profession intermédiaire et 8 % sont cadres (figure 2). Pour leur part, 27 % des fils d'employés ou d'ouvriers qualifiés

exercent une profession intermédiaire, mais seulement 13 % sont cadres.

Les mouvements descendants sont également courts : par exemple, 25 % des fils de cadres exercent une profession intermédiaire, mais seulement 4 % sont employés ou ouvriers non qualifiés. Les hommes dont le père occupait une position sociale basse sont davantage concernés par des trajectoires ascendantes que descendantes. Par exemple, 40 % des fils d'employés ou d'ouvriers qualifiés ont connu une mobilité ascendante et 10 % une mobilité descendante, contre respectivement 27 % et 34 % des hommes dont le père exerçait une profession intermédiaire.

La mobilité sociale des femmes par rapport à leur mère progresse de 12 points en 40 ans

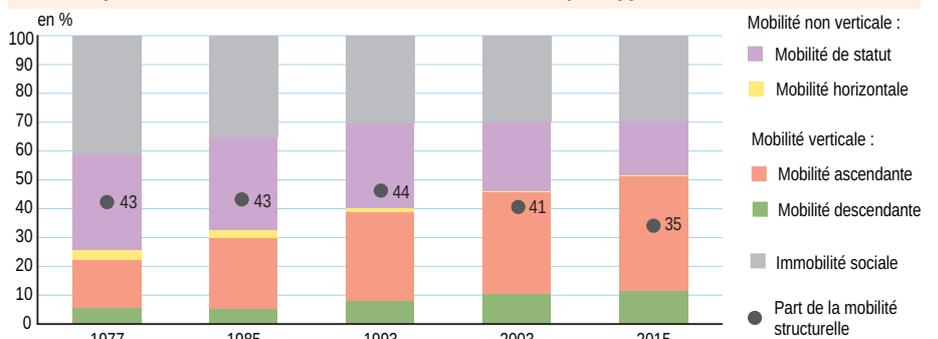
Hormis quelques études [Peugny, 2014 ; Vallet, 2014 ; Razafindranovona, 2017], les analyses de la mobilité sociale ne portent que sur les hommes. Le faible taux d'activité des femmes et les caractéristiques de leurs emplois ont en effet longtemps rendu difficile la comparaison de leur position professionnelle, avec celle de l'un ou l'autre de leur parent. Au cours des dernières décennies, les comportements d'activité des femmes se sont cependant rapprochés de ceux des hommes. Il

est désormais possible de s'intéresser à leur mobilité sociale, en comparant leur catégorie socioprofessionnelle à celle de leur mère, même si la moindre participation au marché du travail de ces dernières limite le champ d'analyse (*sources*).

En 2015, 71 % des femmes françaises de 35 à 59 ans, actives occupées ou anciennes actives occupées, appartiennent à une autre catégorie socioprofessionnelle que celle de leur mère, encore en emploi ou l'ayant été (figure 3). En 40 ans, ce taux de mobilité sociale féminine a connu une forte hausse de 12 points, concentrée entre la fin des années 1970 et le début des années 1990. Inférieur de 5 points à celui des hommes par rapport à leur père en 1977, il le dépasse de 6 points en 2015.

Une partie de la mobilité sociale des femmes par rapport à leur mère est directement liée à l'évolution intergénérationnelle de leurs professions. Stable autour de 43 % entre 1977 et 1993, la part de cette mobilité dite « structurelle » a ensuite diminué de 8 points pour atteindre 35 % en 2015. Cette baisse plus modérée que celle observée pour les hommes montre que la structure des emplois féminins s'est davantage modifiée ces quarante dernières années que celle des emplois masculins.

3 Décomposition de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur mère, de 1977 à 2015



Lecture : en 2015, 71 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives ayant un emploi ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur mère. 35 % de cette mobilité sociale observée est lié à l'évolution structurelle des emplois entre la génération des femmes et celle de leur mère. Par rapport à leur mère, 40 % des femmes ont connu une trajectoire de mobilité ascendante et 12 % une trajectoire de mobilité descendante.

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

4 Destinées sociales des femmes selon l'origine sociale de leur mère en 2015

en %

Catégorie socioprofessionnelle de la mère	Catégorie socioprofessionnelle des filles						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	8,0	3,0	11,2	19,1	33,2	25,5	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1,3	10,1	15,4	28,0	27,9	17,3	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,3	4,6	41,7	31,6	11,6	10,2	100,0
Professions intermédiaires	0,1	3,9	29,0	37,7	19,0	10,4	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	4,1	14,9	30,2	32,9	17,4	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,9	3,7	7,5	22,4	34,1	31,4	100,0
Ensemble	1,3	4,4	15,2	27,5	30,0	21,6	100,0

Mobilité non verticale :
 ■ Mobilité de statut ■ Mobilité horizontale
 Mobilité verticale :
 ■ Mobilité ascendante ■ Mobilité descendante ■ Immobilité sociale

Lecture : en 2015, 8 % des filles d'agricultrices exploitantes exercent elles-mêmes cette profession, 11 % sont cadres et 33 % sont devenues employées ou ouvrières qualifiées.
 Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

3,4 fois plus de mobilité ascendante que descendante pour les femmes comparées à leur mère

Depuis 40 ans, la mobilité non verticale des femmes par rapport à leur mère a fortement diminué, encore plus que pour les hommes, le déclin des travailleuses non salariées étant intervenu plus tôt. Dans le même temps, l'expansion de leur mobilité verticale a été plus forte que celle des hommes : depuis 1977, le taux de mobilité verticale a plus que doublé pour atteindre 52 % en 2015. Il dépasse ainsi de 9 points celui des hommes, alors qu'il était inférieur de 8 points 40 ans plus tôt.

Au sein de la mobilité verticale, la part des mouvements ascendants est plus importante pour les femmes que pour les hommes. En 2015, les femmes en ascension sociale par rapport à leur mère sont 3,4 fois plus nombreuses que celles concernées par un recul. Ce rapport est légèrement plus élevé qu'en 1977 (ratio de 3,0). En effet, en 2015, 40 % des femmes occupent une position sociale plus élevée que leur mère, soit 2,4 fois plus qu'en 1977 (17 %); sur cette période, la proportion de celles qui ont connu une trajectoire descendante a été multipliée par 2,1 pour s'élever à 12 % en 2015.

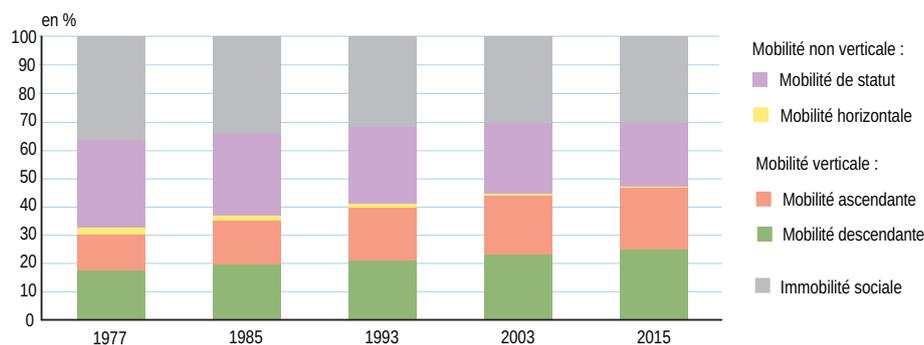
Plus de mobilité descendante pour les filles de mère cadre que pour les fils de père cadre

La mobilité intergénérationnelle est plus favorable pour les femmes que pour les hommes. Cela s'explique en grande partie par le niveau socioprofessionnel des mères nettement inférieur à celui des pères. Les mouvements ascendants sont en effet d'autant plus

fréquents que le parent occupe une position basse dans l'échelle sociale.

Certaines destinées sociales des femmes par rapport à leur mère sont proches de celles des hommes comparés à leur père. Ainsi, en 2015, 30 % des filles d'employées ou d'ouvrières qualifiées exercent une profession intermédiaire et 15 % sont cadres, des parts proches de celles des fils comparés à leur père (respectivement 27 % et 13 %) (figure 4).

5 Décomposition de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur père, de 1977 à 2015



Lecture : en 2015, 70 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives ayant un emploi ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père. Par rapport à leur père, 22 % des femmes ont connu une trajectoire de mobilité ascendante et 25 % une trajectoire de mobilité descendante.

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

6 Destinées sociales des femmes selon l'origine sociale de leur père en 2015

en %

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des filles						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	7,3	3,0	11,9	20,1	33,5	24,2	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,6	8,1	15,5	29,4	27,0	19,5	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	3,6	35,0	33,8	18,5	8,7	100,0
Professions intermédiaires	0,7	3,6	19,6	33,8	24,4	17,9	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	3,8	7,8	22,7	36,5	28,7	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,5	3,1	3,9	19,3	34,6	38,6	100,0
Ensemble	1,1	4,2	14,1	26,2	30,4	24,1	100,0

Mobilité non verticale :
 ■ Mobilité de statut ■ Mobilité horizontale
 Mobilité verticale :
 ■ Mobilité ascendante ■ Mobilité descendante ■ Immobilité sociale

Lecture : en 2015, 7 % des filles d'agriculteurs exploitants exercent elles-mêmes cette profession, 12 % sont cadres et 34 % sont devenues employées ou ouvrières qualifiées.
 Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.
 Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

Pour d'autres destinées sociales, des écarts existent selon le genre. Par exemple, les filles d'une mère cadre ont connu plus fréquemment des trajectoires descendantes que les fils d'un père cadre : 32 % des premières exercent une profession intermédiaire et 10 % sont employées ou ouvrières non qualifiées, contre respectivement 25 % et 4 % des seconds.

Par rapport à leur père, les trajectoires des femmes sont plus souvent descendantes

Comparer la position socioprofessionnelle des femmes à celle de leur père apporte un éclairage complémentaire.

En 2015, 70 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives occupées ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père (figure 5). Malgré un ralentissement à partir de 1993, ce taux n'a cessé de croître depuis la fin des années 1970 (+ 6 points) ; en 2015, il est au même niveau que leur taux de mobilité comparées à leur mère (71 %).

Si la mobilité verticale des femmes par rapport à leur mère est majoritairement ascendante, elle est au contraire plus souvent descendante par rapport à leur père. En 2015, 25 % des femmes âgées de 35 à 59 ans occupent une position sociale inférieure à celle de leur père (contre 12 % des femmes comparées à leur mère), alors que 22 % ont connu une trajectoire ascendante (contre 40 %).

Cette prédominance des mouvements descendants s'atténue lentement depuis 40 ans : en effet, le taux de mobilité ascendante des femmes par rapport à leur père a un peu plus progressé que leur taux de mobilité descendante (+ 9 points contre + 7 points).

61 % des filles d'un père cadre occupent une position sociale moins élevée

La moindre fréquence des trajectoires ascendantes des femmes comparées à leur père plutôt qu'à leur mère s'observe quelle que soit la catégorie sociale du parent. Par exemple, en 2015, 20 % des femmes dont le père exerçait une profession intermédiaire sont cadres (figure 6), contre 29 % lorsque leur mère était profession intermédiaire.

À l'inverse, à catégorie sociale du parent donnée, les filles connaissent plus souvent une trajectoire descendante par rapport à leur père que par rapport à leur mère. Ainsi, 61 % des

filles d'un père cadre occupent une position sociale inférieure (contre 53 % des filles d'une mère cadre) : 34 % sont professions intermédiaires (contre 32 %) et 27 % employées ou ouvrières, qualifiées ou non (contre 22 %).

Sources

L'enquête **Formation et qualification professionnelle (FQP)** est une des principales sources d'information sur la mobilité sociale en France. Les données utilisées proviennent des éditions 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015. Le champ d'analyse est restreint aux femmes et hommes français résidant en métropole, actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Sur ce champ et quelle que soit l'année d'enquête, il est possible de comparer la catégorie socioprofessionnelle de 95 % des femmes comme des hommes à celle de leur père. En revanche, certaines mères n'ayant jamais travaillé, la comparaison entre la catégorie socioprofessionnelle des filles et celle des mères n'est possible que sur un champ plus limité : en 1977, seules 61 % des femmes ayant ou ayant eu un emploi peuvent être comparées avec leur mère et 76 % en 2015.

Définitions

La **catégorie socioprofessionnelle** de la personne est celle de son emploi principal au moment de l'enquête, ou celle de son dernier emploi si elle ne travaille pas à cette date. La **catégorie socioprofessionnelle du parent** se réfère à l'emploi principal qu'il occupait à la fin des études de l'enquêté ou, à défaut, au dernier emploi occupé.

La mobilité sociale est appréhendée en observant les trajectoires intergénérationnelles. Elle repose sur une **typologie hiérarchisée des mobilités**, qui s'appuie sur une nomenclature légèrement remaniée des groupes sociaux. Les catégories suivantes sont retenues :

- les **agriculteurs exploitants** (1) ;
- les **artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus** (2) ;
- les **cadres et professions intellectuelles supérieures** (3) ;
- les **professions intermédiaires** (4) ;
- les **employés et ouvriers qualifiés**,

approchés à partir de la nomenclature intermédiaire des professions et catégories socioprofessionnelles [Razafindranovona, 2017] (5) ;

– les **employés et ouvriers non qualifiés** (6). Du fait de l'utilisation de cette nomenclature, les résultats de cette étude ne sont pas comparables à ceux des publications portant sur les éditions 1977 à 2003 de l'enquête FQP figurant en bibliographie.

Une **mobilité sociale** est observée lorsque la personne et son parent relèvent de groupes sociaux différents. La **mobilité « structurale »** est estimée par le calcul d'un indice de dissimilarité entre la répartition par catégorie socioprofessionnelle des parents et celle des enfants (figure complémentaire). Cet indice évalue la proportion d'hommes (respectivement de femmes) qui devraient changer de catégorie socioprofessionnelle pour que la structure de leurs emplois soit identique à celle de leur père (respectivement de leur mère). Cette mesure n'est cependant pas parfaitement rigoureuse [Vallet, 2014].

La forme et le sens de la mobilité sociale sont également définis :

– la **mobilité verticale** correspond aux trajectoires entre catégories salariées ; les trajectoires 6-5, 6-4, 6-3, 5-4, 5-3 et 4-3 sont dites **ascendantes**, et les trajectoires 3-4, 3-5, 3-6, 4-5, 4-6 et 5-6 **descendantes** ;

– la **mobilité non verticale** correspond soit à une mobilité de **statut** entre une catégorie de salariés (3, 4, 5 ou 6) et une de non salariés (1 ou 2), soit à une mobilité **horizontale** entre des catégories de non-salariés (1-2, 2-1).

Bibliographie

- Razafindranovona T., « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *Insee Première* n° 1659, juillet 2017.
- Peugny C., « La dynamique générationnelle de la mobilité sociale », in *Idées économiques et sociales*, n° 175, 2014/1.
- Vallet L-A., « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », in *Idées économiques et sociales*, n° 175, 2014/1.
- Merllié D. et al., « La mobilité sociale », in *Les mutations de la société française*, coll. Repères, éd. La Découverte, 2013.
- Dupays S., « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », in *Données sociales*, édition 2006.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP191739
ISSN 0997 - 3192 (papier) /
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2019

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

